



CLUB DE TENNIS SOUTHIÈRE-SUR-LE-LAC

315, avenue de la Chapelle
MAGOG (Québec) J1X 5V4

Magog, 25 avril 2011

Cher(e) actionnaire,

Vous trouverez sous pli l'avis de convocation pour votre assemblée générale. Prenez note que la date a changé par rapport aux années précédentes. Elle se tiendra le **dimanche 5 juin à 11 h** et sera suivie d'un goûter. Votre participation est le gage de notre succès, nous vous y attendons en grand nombre.

De plus, vous retrouverez toute l'information relative aux abonnements pour la saison 2011. Si vous n'entendez pas vous abonner au tennis, **vous êtes quand même tenus d'acquitter la cotisation au fonds spécial de 40 \$ (réserve pour travaux d'amélioration)**. Lors de l'assemblée générale, il sera question d'ailleurs des travaux d'amélioration que nous envisageons pour cette année et/ou l'an prochain.

Nous vous rappelons que tout actionnaire désirant vendre sa part doit aviser l'exécutif du Club de tennis, il ne peut vendre directement sa part à un nouvel acheteur. C'est au Comité de l'exécutif de prendre en charge les transactions de vente/achat de parts. Veuillez prendre note que des frais de 250\$ devront être acquittés par l'actionnaire qui vend sa part.

Bref, nous vous invitons à compléter le plus rapidement possible votre FORMULAIRE D'ABONNEMENT ET/OU PAIEMENT AU FONDS SPÉCIAL OBLIGATOIRE et nous retourner le tout dans l'enveloppe préaffranchie avec votre chèque. Enfin, il sera aussi possible d'acquitter vos frais auprès du trésorier lors de l'assemblée générale du 5 juin prochain.

Bonne saison de tennis!

Le comité exécutif